

## MOTION URGENTE

**Auteur** UDC, par Bruno Perroud  
**Objet** Création d'un fonds de soutien pour l'agriculture  
**Date** 08.05.2017  
**Numéro** 3.0312

---

### **Actualité de l'événement**

Les épisodes de gel exceptionnel qui ont frappé les cultures valaisannes à la mi-avril 2017 ont fait des dégâts importants, encore difficilement chiffrables mais néanmoins préoccupants pour la survie d'un nombre important d'exploitations agricoles

### **Imprévisibilité**

Il était difficilement concevable de prévoir des dégâts dans les domaines agricoles avec une importance aussi grande : sur 5000 hectares de vigne par exemple, 1000 hectares devront être réencépagés.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Il est nécessaire d'accepter le principe d'un fonds pour l'agriculture afin de l'établir dans le budget 2018 et ainsi pouvoir soutenir financièrement le secteur agricole par ce biais dès l'année prochaine.

### **Augmentation des problèmes naturels**

L'agriculture de notre canton vit actuellement une période sombre. Avec le millésime 2017, les vignerons connaîtront leur quatrième petite récolte. Après les attaques de la mouche suzukii, ils sont maintenant confrontés à un gel de printemps d'une ampleur jamais connue et attendent l'arrivée du virus de la flavescence dorée dans leur vignoble...

La mouche suzukii et le gel n'ont d'ailleurs pas épargnés non plus les producteurs de cerises ou d'abricots.

Tous ces événements fragilisent 22'000 propriétaires de vigne et plus de 350 exploitations dans les secteurs fruits et légumes qui assurent un chiffre d'affaires annuel de plus de CHF 440 millions répartis comme suit: CHF 371 millions pour la viticulture et CHF 70 millions pour le secteur des fruits et légumes.

Dès lors, comment soutenir ce secteur économique qui assure l'approvisionnement du pays, l'entretien du paysage et le relais avec le tourisme ? Une mesure pérenne pourrait être la mise en place d'un fonds qui serait affecté à ce secteur d'activité comme cela a été réalisé par ce parlement pour le secteur du tourisme.

### **Une pomme pour la soif**

En 2011, le Conseil d'Etat dotait sagement le Valais d'un fonds concernant le financement des grands projets d'infrastructure du 21ème siècle. Son but: «L'institution de ce fonds a pour but de répondre de façon appropriée aux besoins très importants de notre canton. Dans une perspective à long terme, il s'agit de garantir et renforcer, avec des finances saines, son développement harmonieux et durable sur les plans économique, santé, social, environnemental et culturel. Relever les défis du XXIème siècle, en particulier dans les domaines de l'énergie, des transports et des nouvelles technologies, telle est la volonté du Conseil d'Etat en instituant un fonds pour régler le financement des grands projets d'infrastructures» (Message du Conseil d'Etat, page1).

Ce fonds a soutenu l'arrivée de l'EPFL ainsi qu'en 2017 le projet de la modernisation informatique avec un montant de CHF 90 millions.

En 2015, un fonds cantonal sur le tourisme doté de CHF 50 millions a été créé pour soutenir ce secteur en difficulté.

Tous ces soutiens visent un seul but: maintenir en vie des secteurs d'activité en Valais et maintenir du travail et des emplois dans notre canton.

Dès lors, dans ce moment de crise pour le monde agricole, la solidarité cantonale doit également fonctionner pour ce secteur d'activité par la création d'un fonds affecté aux besoins de l'agriculture. Ce fonds devrait servir à répondre:

- aux besoins immédiats (par exemple des producteurs d'abricots),
- aux besoins à moyen terme (par exemple des viticulteurs)
- aux besoins à long terme pour l'ensemble de la branche en étant un outil d'action pour le Conseil d'Etat lors d'évènements extraordinaires.

### **Conclusion**

Cette motion a pour but d'appuyer sur le long terme les actions et propositions des milieux agricoles mais aussi de donner au Conseil d'Etat un outil d'intervention rapide pour répondre aux problématiques agricoles qui surviendront également à l'avenir suite aux modifications climatiques.

Les modalités de la création et de la gestion du fonds devront être discutées entre le Conseil d'Etat et les partenaires des secteurs agricoles avant d'être présentées au Grand Conseil sous forme de décret puis de loi selon l'exemple du fonds pour le tourisme.